

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 01 février 2022

Convocation du 26/01/2022

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 8

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 3/02/2022.

L'an deux mil vingt-deux, le premier du mois de février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Frédéric BRUERE, Philippe VARIN, Yvonne FREMONT, Anne MAYER et Christophe GAINON.

Absents : Isabelle JOREAU, Olivier CHARRIER, Mireille FOURMOND, Magalie MARTIN et Vincenzo AGRELO.

Bons pour pouvoirs : De Olivier CHARRIER à Armelle PONCET

De Magali MARTIN à Yvonne FREMONT

DCM 2022-02 RENOUELEMENT DE L'ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Les ministères de la culture et des finances ont autorisé la Fondation du Patrimoine à délivrer un label à des particuliers, propriétaire d'un bâtiment, dès lors qu'il est visible de la voie publique.

La Fondation du Patrimoine peut donc nous aider à participer à la mise en valeur de notre commune par la sauvegarde de notre Patrimoine légué par nos anciens et que nous transmettrons à nos enfants.

Pour ce faire, l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2022 s'élève à 75 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'adhérer à l'unanimité des membres présents à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2022 par le versement d'une cotisation s'élevant à 75 € (soixante-quinze euros).

DESIGNE Mme le Maire pour représenter la commune auprès du délégué départemental de la Fondation du Patrimoine

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 3/02/2022
Le Maire,
Armelle PONCET



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur, le 3/02/2022
Et de la publication le 3/02/2022

Accusé de réception en préfecture
049-214900458-20220203-DCM2022-02-DE
Date de télétransmission : 03/02/2022
Date de réception préfecture : 03/02/2022